

# ACTUALITES DE LA RECHERCHE AU MALI

## n° 8 (numéro spécial)

### juillet 2002

#### Colloque de POINT-SUD

Point Sud, Centre de Recherche sur le Savoir Local, est un institut de recherche international et autonome, créé à Bamako pour la formation et la recherche. Il résulte d'une initiative locale de l'Université de Bayreuth et du Wissenschaftskolleg zu Berlin qui collaborent avec d'autres institutions scientifiques.

Le projet initial du Centre de recherche a été développé en coopération avec le Centre d'Etudes Africaines de l'Université de Bayreuth, le Wissenschaftskolleg zu Berlin, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Paris), et le Center for International and Area Studies de Yale University aux États Unis. Les travaux du Centre sont accompagnés par un directeur scientifique et par un comité scientifique international.

En servant de carrefour pour les chercheurs intéressés aux différents aspects du savoir local, Point Sud vise à créer un dialogue constant entre les chercheurs d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amériques. Le Centre soutient les recherches individuelles aussi bien que les projets qui réunissent des chercheurs et des équipes de pays différents. Il organise des colloques internationaux et des cours pour débattre de questions communes à ses chercheurs et aux scientifiques étrangers. Il attribue des bourses d'étude et de recherches aux jeunes chercheurs africains.

Point Sud a organisé du 16 au 18 février un colloque sur la décentralisation. Nous publions ci-dessous les résumés des communications.

#### "Décentralisation et savoir local en Afrique"

Les années 1990 ont été celles de la décentralisation ; elle continue de marquer les années 2000. Les politiques de tous bords, les bailleurs de fonds, puis les chercheurs ont suivi la mode. Du discours de la démocratisation, on est passé à la nécessité de décentraliser. Des ouvrages importants ont vu le jour, de multiples colloques et conférences ont été organisés. Comme l'écrivent Rösel et Trotha (1999 : 9), la décentralisation est devenue la clé passe-partout pour l'analyse empirique de l'État postcolonial après la fin du communisme, mais aussi pour réfléchir à son avenir. Mot-clé pour une démocratie fondamentale ; il est propulsé au rang de moteur pour une émancipation sociale et politique complète. Différents aspects sont abordés par les travaux du colloque, entre autres :

1. Comment les acteurs de l'*arène* (Bierschenk et Olivier de Sardan 1999) agissent-ils aux niveaux local, national, voire international (Bako-Arifari) ? Décentraliser menace directement ou non la position de certains acteurs politiques et économiques. Etudier leurs actions, leurs discours sur fond de lutte d'intérêts et de collaboration est prioritaire. L'objectif est de dépasser une vue normative de la réalité pour considérer les faits à travers des descriptions denses de terrain, donc du local, pour jeter les bases d'une réflexion approfondie (Klute 1999).
2. Le danger est réel d'un affaiblissement de l'Etat central dans un pays où celui-ci est encore en quête de reconnaissance réelle (Bierschenk et Olivier de Sardan, op. cit.). Comment donc décentraliser tout en maintenant, voire en renforçant les structures locales comme la famille, le clan et les communes ? Comment établir une bureaucratie efficace, au sens wébérien du terme, tout en décentralisant ?
3. Les démembrements des services de l'Etat à l'intérieur ont parfois une toute autre lecture de la décentralisation que le niveau central. Cette différence renvoie à la réalité du terrain qui incite à savoir si l'Etat décentralise réellement, déconcentre tout simplement ou dévoue une part de son pouvoir à des personnages qu'il finira par intégrer à son jeu.
4. La décentralisation pose deux problèmes importants. Elle aiguise les conflits fonciers en leur faisant prendre une autre tournure. Les moyens financiers indispensables aux nouvelles entités administratives telles que les communes restent dans la plupart des cas à trouver. Une analyse de ces questions au cœur de la décentralisation est impérieuse.
5. Il s'agit de travailler à la lumière des analyses plurielles fondées sur des pays de traditions politiques, de traditions coloniales différentes ; par des chercheurs de disciplines, et d'horizons universitaires divers.

#### Références bibliographiques :

- Rösel, Jakob ; Trotha, Trutz von (Hrsg.), 1999 : *Dezentralisierung, Demokratisierung und die Lokale Repräsentation des Staates*, Rüdiger Köppe Verlag, Köln.
- Rösel, Jakob et von Trotha, Trutz von (Hrsg.) : "Nous n'avons pas besoin d'État. Dezentralisierung und Demokratisierung zwischen neo-liberaler Modernisierungsförderung, Parastaatlichkeit und politischem Diskurs", in Rösel, Jakob et von Trotha, Trutz von (Hrsg), S. 7-34.
- Rösel, Jakob, 1999 : "Decentralisation: Some Critical remarks on an ideal and a strategy", in Rösel, Jakob et von Trotha, Trutz von (Hrsg), S. 79-99.
- Klute, Georg, 1999 : "Lokale Akteure der Dezentralisierungsprozesses in Norden von Mali", in Rösel, Jakob et von Trotha, Trutz von (Hrsg), S. 147-166.
- Bako-Arifari, Nassirou, 1999 : "La négociation de la représentation de la puissance publique dans les espaces de marginalité de l'État en milieu rural", in Rösel, Jakob et von Trotha, Trutz von (Hrsg), S. 121-145.
- Bierschenk, Thomas ; Olivier de Sardan, Jean-Pierre, 1999 : "Dezentralisierung und lokale Demokratie. Macht und Politik in ländlichen Benin in der 1980er Jahren", in Rösel, Jakob et von Trotha, Trutz von (Hrsg), S. 37-68.

Dirk BETKE

### **Décentralisation et gestion des ressources naturelles au Mali : Enjeux, acteurs, intérêts, rapports de force**

Les défis pour une gestion durable des ressources naturelles au Mali sont considérables : les besoins de la population et de la société en produits alimentaires, en eau et en bois de chauffe, en espaces pour les infrastructures et quartiers résidentiels, ainsi que les enjeux de l'économie politique du foncier mettent l'environnement naturel sous pression croissante. Des processus de « consommation » anarchique de l'espace, de surexploitation et de dégradation sont accompagnés par des conflits politiques, sociaux, ethniques entre groupes d'acteurs aux intérêts multiples et divergents.

Les droits « traditionnels » d'accès et d'usage aux ressources naturelles perdent de leur efficacité, les autorités foncières dites « coutumières » (chefs de villages, chefs de terre, chefs des éleveurs, etc...) sont de plus en plus contestées.

Dans le contexte de la décentralisation, les communes sont conçues comme l'instance régulatrice et d'arbitrage pour les revendications des différentes communautés et exploitants de l'espace. Mais, jusqu'ici, le rapprochement entre les nouveaux responsables communaux et les décideurs « coutumiers », et la légitimation des uns et des autres dans le contrôle de l'utilisation des ressources, sont loin d'être acquis. Dans les campagnes maliennes, la préoccupation est que le pouvoir politique donné aux nouveaux élus ne débouche sur une re-centralisation étatique au niveau local.

Le cadre institutionnel nécessaire pour une gestion communale des ressources naturelles est encore faible : le « transfert modulé » des compétences dans le domaine des ressources naturelles, annoncé dans les textes de la décentralisation n'a, en réalité, qu'à peine débuté. Certains services techniques de l'Etat central mettent en avant l'argument qu'un transfert immédiat provoquerait une surexploitation instantanée des ressources naturelles. D'un autre côté, leur inquiétude de perdre leur pouvoir de négociation et des revenus substantiels n'est pas négligeable.

Pour le moment, des démarches comme les « conventions ou codes locaux » définissant les règles d'accès et d'exploitation des ressources naturelles, des « forums ou concertations intercommunautaires », etc... émergent comme institutions intermédiaires ou transitoires. Ces institutions donnent aux acteurs concernés l'occasion de faire preuve de leur capacité de négociation et de gestion des conflits. En même temps, elles fournissent les conditions favorables pour une utilisation plus durable de l'espace et de l'environnement.

Contact : <pactgrn@afribone.net.ml>

Gudrun DAHL

### **Les discours sur la connaissance, et leur sort, dans un temps de décentralisation**

Ce papier tente d'examiner diverses connotations du concept de « savoir local », leurs places dans les discours contemporains sur le développement, en particulier en relation avec les méthodes participatives et la planification. L'argument qui est développé est qu'il faut accorder plus d'attention à la façon dont les méthodes contemporaines de planification et d'administration transforment – ou ne transforment pas – les connaissances rangées sous cette appellation, et au degré auquel elles contribuent à l'accumulation ou à la réévaluation critique de la connaissance. Un tel souci et un tel développement de la connaissance sont nécessaires pour augmenter son utilité ultime non seulement pour les gens qui sont immédiatement concernés, mais aussi pour les autres petits producteurs ruraux du sud. Ils sont aussi une façon d'en reconnaître la valeur, ce qui est nécessaire si les intentions de la « réhabilitation discursive » doivent être prises au sérieux.

Contact : <gudrun.dahl@socant.su.se>

Tiéman DIARRA

### **Silence, on décentralise ! La décentralisation de la technicité dans le domaine de la santé**

Les programmes de santé ont des objectifs précis et lorsqu'il s'agit de faire face à des problèmes de santé publique le personnel médical

n'est pas seul en mesure de les résoudre. Mais bien souvent il est le technicien et l'acteur central ou même considéré comme le seul capable d'accomplir des actes, de réaliser des tâches données. Cette attitude communément répandue découle d'une conception d'un type de savoir ou de technicité considéré comme non transférable aux non "initiés". Ainsi tous ceux qui n'ont pas bénéficié d'un certain savoir sont exclus de certaines responsabilités techniques et deviennent dans les programmes de santé publique de simples "sujets" à soigner dans la mesure où ils sont considérés comme non nantis de l'autorité technique nécessaire pour réaliser tel ou tel acte, telle ou telle tâche.

Le scepticisme sur les capacités des communautés à jouer certains rôles dans des programmes de santé dont elles sont considérées comme les "cibles" a abouti à leur donner un rôle passif. Elles sont alors tacitement considérées comme dépossédées de toute capacité d'apporter une contribution, de jouer un rôle actif comme si la réussite nécessitait seulement l'immobilité de la cible. Cette situation n'est-elle pas une dépossession d'un certain savoir, d'un certain pouvoir permettant aux communautés d'intervenir par elles-mêmes dans les programmes de santé mais en collaboration avec les services de santé ? Cette communication porte sur cette problématique et sur une expérience d'implication des communautés dans leur traitement contre une maladie : l'onchocercose. L'idée de transférer certaines technicités aux communautés ou plutôt au niveau communautaire pour la réalisation de l'objectif du programme de santé n'a pas tout de suite eu l'adhésion des agents de santé et particulièrement des responsables du programme. L'étude de la possibilité de cette implication était perçue à la fois comme un défi ou même une provocation et n'avait pas toujours l'assentiment du personnel médical qui a souvent évoqué des raisons de sa réticence, dont la plupart n'étaient autres qu'une défense de territoire.

La réussite de la lutte contre l'onchocercose et le maintien des résultats qui seraient obtenus nécessitaient que toute la population éligible de tous les villages exposés fût traitée une fois par an pendant plus de dix ans. Jusqu'à présent le traitement de l'onchocercose se faisait à des postes fixes, ou par les agents de santé qui se déplaçaient de village en village. Ces stratégies ne permettraient pas d'atteindre les résultats escomptés vu le nombre limité d'agents de santé dans les pays et le grand nombre de villages devant être traités. C'est ainsi qu'une recherche a été menée, d'abord dans un pays puis étendue à d'autres pays sous la forme d'une étude multicentrique financée par l'OMS/ TDR (Research and Training in Tropical Diseases). Celle-ci a abouti à la naissance d'une nouvelle stratégie dans la lutte contre l'onchocercose, « le traitement de l'onchocercose par l'ivermectine sous directives communautaires », "TIDC" (ou CDTI, Community-Directed Treatment with Ivermectin). Mais en fait cette nouvelle stratégie n'a été qu'une décentralisation de la technicité.

La communication porte sur la mise en place du TIDC, qui est aujourd'hui effectif dans plus de trente pays africains, dans deux programmes de santé OCP (Onchocerciasis Control Programme, regroupant douze pays) et APOC (African Programme for Onchocerciasis Control, regroupant dix neuf pays). Par le TIDC chaque village assure son traitement et en rend compte aux agents de santé, qui auraient mis dans certains cas plus de trente ans pour traiter une fois seulement tous les villages éligibles. Une situation de non décentralisation de la technicité n'aurait pas permis d'atteindre les objectifs des programmes de lutte contre l'onchocercose en Afrique et n'aurait pas permis d'éliminer cette affection comme problème de santé publique.

Contact : <cemanjara@yahoo.com>

Mamadou DIAWARA

### **L'Office du Niger face à la décentralisation : hier et aujourd'hui**

Le développement, credo des temps modernes, désigne le processus d'adoption ou de refus de la modernité qui se déroule au quotidien, notamment dans les pays du Sud. Cette compétition aux relents de course contre la montre donne peu de temps à ses acteurs pour regarder ailleurs que devant eux. Il y a comme une fuite en avant, à l'origine d'une mentalité de rattrapage qui ne connaît pas de rétroviseur. Dans le domaine qui concerne ce colloque, le monde rural, ceux qu'on appelle les développeurs ont quand même pris le

temps d'associer systématiquement les savoirs et les pratiques du cru, même si cela s'est déroulé dans un contexte récent marqué par la crise économique et par la crise de confiance de l'Occident dans la modernité, dans sa modernité. Ce qui nous intéresse ici c'est de voir comment ces savoirs sont pris en compte ou pas dans le domaine de la décentralisation, un autre *terme fétiche*, récent celui-ci puisqu'il ne devient populaire qu'à partir de la fin des années quatre-vingt. Pour ce faire, je ne me limiterai pas à scruter l'univers de l'Office du Niger au présent, il me paraît impérieux de voir au-delà du présent, pour ne pas céder à la tentation du présent ethnographique.

Ceci nous renvoie forcément à deux temps intimement associés, le temps colonial et celui des gens du cru. D'où la question : comment les administrateurs impériaux réexaminent-ils leur projet d'administrer les colonies quand ils affrontent les structures locales en place ? Comment leur propre vision des choses s'altère-t-elle face au terrain ? Comment le terrain force-t-il la main d'une administration coloniale faite d'hommes aux points de vue et aux pratiques divers, qui habitent un pays qu'ils apprennent à connaître, à dominer (Cooper et Stoller 1997) ? Ces questions ne sont pas de pure rhétorique. Elles sont au cœur du problème qui se pose à l'État malien, héritier de l'Etat français.

L'article explore d'abord la façon dont l'administration française a épousé le terrain en Afrique de l'Ouest. Puis il montre comment cette administration prit en charge l'Office du Niger, le plus grand projet de mise en valeur dans les colonies française d'Afrique. Deux niveaux documentaires sont mis à contribution. D'abord les documents écrits consacrés à ce sujet, qui ne ciblent pas forcément la décentralisation, ce thème tard venu à la mode, mais qui n'en jettent pas moins les bases de l'analyse. Ensuite les documents oraux issus des enquêtes de terrain que nous avons conduites entre 1987 et nos jours.

Contact : <[Pointsud@afribone.net.ml](mailto:Pointsud@afribone.net.ml)>

Samba DIOP

#### **Décentralisation et renforcement des capacités locales : la participation sociale entre distance géographique et barrières socio-culturelles au Manden (l'exemple du CSCCom Banso-Bankumana)**

Au Mali, seulement 1% de la population a accès à l'assurance maladie, tandis que les soins de santé sont payés à raison d'au moins 83 % par les familles. Aussi, le développement d'une catégorie sociale d'exclus caractérise de plus en plus la fracture entre l'élite scolarisée et le reste des acteurs au Mali. Dans le cadre de mes recherches de terrain en anthropologie critique, j'ai étudié les logiques éthologiques et éthiques de la marginalisation et de l'exclusion sociale chez les gens scolarisés et chez les paysans. Ici, j'analyse le modèle de la recherche en milieu défavorisé (pauvreté, analphabétisme, exclusion sociale) à partir d'une étude du paludisme dans la petite enfance.

Contact : <[samba.diop@umontreal.ca](mailto:samba.diop@umontreal.ca)>

Isaïe DOUGNON

#### **L'interface entre "l'autel des Dieux" et la cour de justice: Décentralisation et gestion des litiges fonciers au Pays Dogon et dans le Masina**

Le Pays Dogon connaît à partir des années 1970 une pression foncière accrue. La migration de nombreuses populations vers la région de Sikasso, ou vers la frontière du Burkina Faso, ne semble pas juguler la crise. Les terres qui étaient distribuées et redistribuées au sein de la *ginna*, la grande famille, du village ou du clan se concentrent désormais entre les mains d'individus, de villages ou de communautés villageoises qui à leur tour les transmettent aux leurs ou à des alliés. Plus le temps passe plus les descendants d'un même ancêtre s'approprient les terres de la famille indivise. Ce nouveau processus d'appropriation des terres engendre de nombreux litiges qui opposent les membres d'une même famille étendue, les quartiers d'un même village, des villages voisins voir des clans.

Ces conflits sont résolus par deux systèmes juridiques: le droit coutumier local et le droit positif, hérité de la France. Avant la colonisation, le recours à "l'autel des Dieux" et le *toguna* constituait

les deux voies de recours. Le contexte colonial et post-colonial se caractérisent par l'intervention de la cour de justice, sans que les paysans renoncent "au verdict des ancêtres".

Le présent article tente de répondre aux questions suivantes : Comment les paysans interprètent-ils chacun des deux systèmes ? Quelle est leur perception de la justice rendue par le tribunal ? Comment les conseillers municipaux, les chefs locaux et les paysans peuvent-ils redéfinir clairement le mécanisme qui permet d'utiliser, à la fois ou séparément, le droit coutumier et la justice dans la résolution des conflits ? Comment la décentralisation pourrait-elle asseoir les bases d'une gestion viable à long terme ?

Contact : <[pointsud@afribone.net.ml](mailto:pointsud@afribone.net.ml)>

Georg ELWERT

#### **Les modalités de la connaissance, l'autorité morale et le processus politique**

Les sociétés de l'oral et les sociétés de l'écrit ne sont pas différentes dans leurs façons d'établir des certitudes. La connaissance est structurée par l'empirisme et par la déduction logique. Les deux principes ne peuvent pas ne pas entrer en conflit de temps à autre, produisant de la contradiction. Il n'y a rien de spécial à cet égard dans les sociétés africaines ni dans les sociétés européennes

Des preuves formelles peuvent conduire les gens à modifier leurs généralisations, leurs certitudes. Ils peuvent les modifier ou bien ils peuvent adopter des formulations différentes. Des preuves diffuses nous conduisent plutôt à suivre les connaissances établies par déduction à partir de règles générales. De ce point de vue, toute preuve acceptée par un lecteur scientifique est une preuve formelle (ce que nous appelons preuve diffuse n'est une preuve que parce qu'elle peut être transformée en preuve formelle). S'il n'y a pas d'analyse statistique qui transforme une preuve diffuse en preuve formelle, les Européens, comme les Africains créent leurs certitudes d'abord par déduction logique.

Contact : <[elwert@zedat.fu-berlin.de](mailto:elwert@zedat.fu-berlin.de)>

Modibo KEITA

#### **Décentralisation : la communication et la méthode en question**

Depuis la révolution de mars 1991, la décentralisation territoriale figure parmi les priorités politiques du Mali. Contrairement à d'autres pays appliquant une décentralisation progressive (comme le Burkina ou le Sénégal), le Mali a opté pour une décentralisation intégrale qui couvre l'ensemble du pays et concerne en même temps plusieurs niveaux de collectivités locales.

Depuis les élections communales de 1998 et 1999, la mise en place des organes de ces collectivités territoriales a commencé et vient de se terminer avec l'élection des membres du Haut Conseil des Collectivités en novembre 2001. Le déroulement satisfaisant de la mise en place de la décentralisation ne doit cependant pas faire perdre de vue un certain nombre de difficultés qui risquent d'hypothéquer sa réussite à long terme : il s'agit de problèmes de communication et d'approches méthodologiques sectorielles et intersectorielles.

En effet, au plan macrostructurel, on peut noter des insuffisances dans la communication aussi bien en termes de relations publiques qu'en termes de circulation de l'information entre les différents techniciens et experts eux-mêmes. C'est ainsi que rares sont les personnes dont les connaissances sont régulièrement remises à niveau en ce qui concerne la dynamique institutionnelle et les dispositifs d'appui aux collectivités territoriales : CCC (centre de conseil communal), CNO [développer le sigle], CCN [développer le sigle], préfets et sous-préfets etc. sont des institutions et termes récents insuffisamment maîtrisés par les acteurs en général.

Il existe des interprétations différentes et des nuances importantes dans la définition de termes techniques comme "*compétences*", "*transfert de compétences*" etc. On peut observer ces divergences sémantiques aussi bien entre des acteurs de secteurs techniques différents qu'entre des acteurs opérant dans la même structure. Dès lors, le besoin d'une information fiable et régulière du public s'impose en vue de limiter les malentendus.

et du travail ; la participation citoyenne à l'amélioration de l'environnement ?

Contact : tél+fax (223) 221 0714

Georg KLUTE and Trutz von TROTHA  
**Décentralisation et parastatalisme**

En ce qui concerne la méthode, il ne me semble pas tout à fait facile de savoir à qui la loi attribue le leadership politique au niveau de la Région et du Cercle. Par exemple, au niveau de la Région en tant que collectivité territoriale, nous avons l'Assemblée Régionale qui coordonne et détermine la politique de développement régional et la met en cohérence avec les niveaux national et local. Mais elle ne représente pas une instance hiérarchique pour les autres collectivités territoriales (Conseils de Cercle et Conseils Communaux de sa région). Le Haut Commissaire de la Région coordonne l'action des services techniques de l'Etat qui contrôlent encore l'essentiel des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques de la Région. Dans les régions du Nord (Tombouctou, Gao et Kidal), il faut encore tenir compte de l'ADIN (Autorité de Développement Intégré des régions du Nord) qui est chargée de coordonner les actions de développement dans ces trois régions. Elle est placée sous la tutelle de la Primature. Parmi toutes institutions, il n'est pas facile de décider qui doit impulser le développement régional ni comment elles pourraient le faire en toute harmonie.

De même, des organes de coordination des actions sectorielles manquent au niveau des communes qui procèdent par tâtonnement à la mise en place de cadres de concertation au gré des circonstances, très souvent pour répondre aux sollicitations de leurs partenaires au développement. En créant des espaces d'échanges aux niveaux national et régional et en systématisant la capitalisation des connaissances déjà générées par les expériences récentes, les expériences en cours et les expériences internationales, beaucoup des problèmes auxquels la décentralisation est confrontée pourraient trouver leurs solutions au fur et à mesure qu'ils se posent, ce qui faciliterait l'action des différentes parties prenantes. Le rôle de l'Etat serait de réunir les conditions facilitant la création de tels espaces, de les animer là où il le peut et ailleurs de laisser le rôle d'animateur à d'autres intervenants comme les Collectivités Territoriales elles-mêmes, les ONG, associations, projets de développement etc. Enfin ces espaces pourraient avoir des orientations sectorielles ou multisectorielles selon les termes convenus entre les parties prenantes qui y sont intéressées et engagées.

Contact : <cek@spider.toolnet.org>

Daniele KINTZ

### **Le pastoralisme excentré et les interventions extérieures**

Pratiqué presque partout en Afrique, des centres urbains aux zones rurales excentrées, de la forêt au désert, l'élevage reste en partie la spécialité productive de groupes sociaux spécifiques. Et l'une des particularités de ces groupes est leur éloignement géographique des lieux de décision et d'organisation, y compris pour ce qui concerne leur propre production (services vétérinaires, commercialisation des intrants industriels, marché de la viande, etc.).

Parallèlement à la décentralisation administrative au Mali, de nouveaux facteurs, tout juste en voie de mise en œuvre, appuieront sans doute dans un avenir proche la production pastorale : au niveau central la Charte pastorale, et dans le domaine privatisé, la future usine d'aliments pour bétail et les vétérinaires privés, privatisation et décentralisation étant concomitantes tout en relevant peut-être de logiques distinctes.

Ce qui sera tenté dans cette contribution pastorale, c'est de fournir des éléments de réflexion à des interrogations plus générales telles que :

- 1) quel est le degré de spécificité, et peut-être de démarcation, de la décentralisation par rapport aux autres interventions, actuelles comme passées, ressenties comme „ extérieures “ (à elles-mêmes) par les communautés locales ?
- 2) quelle est la spécificité de la production pastorale par rapport au mouvement général de la décentralisation ? Cette spécificité peut-elle être un moteur, voire un modèle, en ce qui concerne différents problèmes sahéliens et mondiaux : l'accès aux moyens de production (eau, pâturages, bétail, main d'œuvre, etc.) pour toutes les catégories sociales ; la pérennisation ou la transformation de la répartition sociale et sexuelle de la propriété

Les auteurs partent de l'observation paradoxale que dans beaucoup d'Etats, en particulier en Afrique de l'Ouest, sont dits « centralisés », alors même qu'il y a très peu de preuves évidentes que leurs structures politiques soient centralisées. Les réflexions qui suivent sont divisées en trois parties. Dans la première, les auteurs discutent deux représentations fondamentales de la « décentralisation », qu'ils nomment l'une, « sceptique », et l'autre, « emphatique ». Ils montrent qu'aucune de ces représentations ne correspond à la réalité politique en Afrique de l'Ouest ; au contraire, elles reflètent des débats politiques qui concernent l'Occident, et qui servent en même temps de base (philosophique) à la politique de développement en Afrique.

A la lumière de cette thèse, les auteurs discutent, dans la seconde partie, un problème qu'ils considèrent comme crucial pour le processus de décentralisation en Afrique : le recouvrement d'impôts par les collectivités locales qui ont été récemment installées.

Dans la troisième partie, ils proposent un cadre analytique nouveau et différent. Ils démontrent que l'Etat post-colonial en Afrique de l'Ouest est soumis à un processus de « parastatalisation » [je pense qu'il serait bon de définir ce mot] et que la décentralisation n'est qu'un aspect de ce processus. Ils montrent ensuite comment on peut utiliser le cadre analytique qu'ils viennent de proposer pour analyser la transformation actuelle de ce qu'on appelle les « baronnies administratives ».

Contact : <tclvontrotha@t-online.de>

Elísio MACAMO and Dieter NEUBERT  
**Lorsque l'Etat post-révolutionnaire décentralise : le cas Mozambicain**

Nous appuyant sur une perspective analytique qui définit le clientélisme comme une ressource potentielle, en Afrique, pour la participation politique et la capacité à rendre compte de sa gestion, nous discutons la logique de la décentralisation au Mozambique dans les conditions créées par l'échec économique et social du projet révolutionnaire. Au cours des quinze dernières années, depuis l'introduction d'un programme d'ajustement structurel sous les auspices du FMI et de la Banque Mondiale, le Mozambique a tenté de démanteler son processus politique très centralisé, héritage à la fois du système colonial portugais et de l'idéologie marxiste de la première période après l'indépendance. Ce processus de décentralisation a pris place dans un contexte d'influence toujours croissante de l'aide extérieure sur le fonctionnement des institutions de l'Etat, et elle semble plus cohérente avec les conditionnalités de cette aide qu'avec les réalités socio-politiques actuelles du pays, qui reste caractérisé par une paysannerie importante et par la nature informelle de la politique dans de nombreuses régions.

Contact : <Elisio.Macamo@uni-bayreuth.de>

Gundrun LACHENMANN  
**Savoir local, étatique et développementaliste: quelle interaction entre décentralisation et société civile ?**

La contribution est basée sur des études de terrain au Sénégal, au Cameroun ainsi qu'au Mali. Le concept de la décentralisation est questionné en ce qui concerne l'interaction des systèmes de savoir des acteurs locaux. On doit s'interroger sur le risque de marginalisation du savoir acquis et élaboré récemment par les organisations paysannes après la défaite subie par l'Etat organisateur du développement. La perspective des rapports de genre montre que la décentralisation est définie par des actrices féminines comme l'accès à un savoir développementaliste qui doit de nouveau être

négocié. La question de la cohésion verticale est posée en observant comment sont employés les concepts de participation et de gestion locale de ressources, ainsi que le risque de leur captation par l'autorité technocrate. Des concepts tels que la foresterie sociale conduisent à se demander quelle communauté il s'agit de construire pour la dévolution du pouvoir, cette construction risquant de camoufler et de renforcer les intérêts et relations clientélistes aux niveaux supérieurs. Ce type de dévolution du pouvoir de planification risque, d'un côté, de convertir les ONG en simples prestataires de services, et, de l'autre, de construire les communautés locales comme acteur ignorant tout.

Contact : < Gudrun.Lachenmann@uni-bielefeld.de >

René OTAYEK

### **Dynamiques religieuses et gestion communale par temps de décentralisation : le religieux comme analyseur de la politique urbaine**

Cette contribution porte sur la place et le rôle des institutions religieuses dans le processus de décentralisation à Ouagadougou. Cet intérêt pour le religieux se justifie dans la mesure où la rhétorique du développement participatif, sur laquelle repose la décentralisation, suppose la mobilisation de la « société civile » comme ressource stratégique appelée à combler le vide laissé par le désengagement de l'Etat et par la faiblesse de l'assiette fiscale des collectivités locales. Or les Eglises, dans leur diversité (atholicisme, protestantisme, islam), sont parmi les institutions les mieux organisées de la « société civile », en tout cas celles dont les structures (ONG de développement, écoles, infrastructures socio-sanitaires, etc.) sont les plus aptes à pallier les carences de la puissance publique. L'analyse de leur articulation croissante au champ politique local constitue donc un révélateur critique de la recomposition des rapports de pouvoir qu'induit la décentralisation.

Contact : < Otayek@cean.u-bordeaux.fr >

Rösel JAKOB

### **Les politiques de décentralisation : la décentralisation dans les stratégies, idéologies et expériences politiques des Etats de l'Asie du Sud**

L'Inde, une démocratie réussie, le Sri Lanka, une démocratie ethnique, et le Pakistan, une démocratie échouée, ont tous utilisé le concept et l'idéologie de la décentralisation. A quel degré la décentralisation a-t-elle facilité ou compliqué ces processus de démocratisation?

Contact : < jakob.roesel@wisofak.uni-rostock.de >

Doti Bruno SANOU

### **Identité collective et décentralisation**

La décentralisation, qui, en Afrique francophone, a suivi la vague de démocratisation des années 1990, est en crise dans un certain nombre de pays. L'ennui a succédé à l'euphorie initiale. En effet, d'un côté les bailleurs de fonds se sont fatigués de financer des initiatives « de terrain », et de l'autre les Etats eux-mêmes n'innovent plus et les textes qu'ils ont promulgués sont en train de perdre leur efficacité. Bien qu'elle ait été suivie avec la plus grande attention, la décentralisation est rapidement apparue mal adaptée aux besoins des pays africains. Avant d'implanter le processus de décentralisation, les systèmes locaux de connaissance auraient dû être pris en considération. Et pour discuter des connaissances locales, il faut d'abord discuter de l'identité collective et individuelle. Les concepts de décentralisation et de commune, eux-mêmes, reposent sur la notion d'identité. Nous sommes convaincus qu'une décentralisation vivante et dynamique ne peut apparaître en Afrique que si l'identité communale est prise en compte. L'identité est en effet la base de toute entreprise.

Le papier présente quelques points de référence pour l'émergence de communes authentiques à travers le processus actuel de décentralisation.

Contact : < doti\_brunos@hotmail.com >

Raogo Antoine SAWADOGO

### **Refondation de l'Etat post-colonial Aaricain au moyen de la décentralisation**

Dans le fond, l'Etat africain n'a jamais été vraiment constitué. L'institutionnalisation étatique à l'échelle de chaque pays africain n'a jamais été un cadre et une dynamique commune transcendant qui emportent l'adhésion de tous. Jusqu'à nos jours se côtoient de multiples consciences infra-nationales qui constituent des cadres de références à la fois sécurisants et étouffants, individuellement et collectivement. L'Etat est donc dans une situation ambivalente, à la fois réelle et fictive, authentique et hybride, formelle et informelle, privée et publique, et tout cela en même temps.

Plutôt que des réformes impulsées de l'extérieur, l'Etat a besoin d'une réelle refondation. C'est de l'intérieur qu'il faut prendre la décision d'inventer soi-même, d'entretenir au quotidien, de sécréter l'Etat à partir de l'échelle localement gérable. Ceci serait la base d'une légitimité réelle et durable.

La seule porte d'entrée pour cette refondation est la décentralisation. Elle est la voie la plus avantageuse dans la mesure où elle peut permettre :

- de faire émerger de nouveaux centres de décision et de gestion consensuelles les plus proches des acteurs ;
- d'harmoniser les gouvernances contraires au niveau local ;
- de concilier les intérêts divergents ;
- de transformer les multiples citoyennetés qui se côtoient en citoyennetés " étatisables ".

Contact : < Raogo.antoine@fasonet.bf >

Mahamane SIDIBE

### **Apports et limites des transferts de compétence dans la décentralisation**

Chacun a bien conscience que la répartition des compétences entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités territoriales est au cœur des processus de décentralisation en cours dans plusieurs pays d'Afrique. Pour beaucoup, cela constitue même la mesure essentielle, la « pierre de touche ». Il y a également un accord assez général sur deux des règles organisant le partage. La première est que cette répartition ne doit pas être l'aboutissement d'un échenillage exhaustif, ministère par ministère, des missions exercées par l'Etat. Elle doit être une réflexion, suivie de décisions, fondée sur le principe subsidiarité, sur ce que l'on peut appeler la vocation ou, selon les cas, les vocations de l'Etat d'une part, de chaque niveau de collectivité d'autre part. Autour de chaque vocation s'organisent alors des blocs de compétence. Une autre règle est que le partage des compétences doit être net et clair et qu'il faut éviter, dans la mesure du possible, les chevauchements d'attributions entre Etat et collectivités territoriales, sources en tout cas, de lenteurs, parfois de conflits.

Mais ces règles posées, la principale difficulté demeure : celle de l'adéquation des compétences et des ressources, humaines et financières, permettant de les exercer. On est là dans un domaine où l'adaptation aux réalités locales s'impose et où l'utilisation de toutes les ressources locales est nécessaire. Pour ces dernières, la participation des populations peut partiellement suppléer l'insuffisance des fonds publics. Est-il utile d'ajouter que, pour toutes ces raisons, s'il est un domaine où la progressivité est particulièrement justifiée, c'est bien celui-ci. Conséquence de cette difficulté : dans bien des pays, les décisions sont encore attendues ou, lorsqu'elles sont intervenues, elles sont parfois implicites.

Dans le cas du Niger, les transferts de compétences doivent s'effectuer dans le temps, et de manière échelonnée. Aucune collectivité locale ne doit exercer de tutelle sur une autre collectivité.

Aucune compétence ne doit se traduire par des charges nouvelles pour les collectivités bénéficiaires. Tout transfert d'attribution doit s'accompagner du transfert des ressources correspondantes. Les attributions des préfets, sous-préfets, maires et organes de représentation sont déterminées par la loi 64/023 du 17 juillet 1964 modifiée par la loi du 15 novembre 1995 portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales. Les règles relatives aux ressources, aux compétences et à la libre administration des collectivités territoriales sont déterminées par la loi du 4 décembre 1995.

Contact : <[sidibe.ma@voila.fr](mailto:sidibe.ma@voila.fr)>

Paul W.K. YANKSON

### **Décentralisation et réformes du gouvernement local : défis et chances pour une participation effective de la base au Ghana**

La décentralisation est un processus que beaucoup de pays, et en particulier de pays en développement, ont entrepris avec des niveaux variés de mise en œuvre, d'expérience et de succès. Au Ghana, les programmes de décentralisation ont été mis en œuvre pour un certain nombre de raisons. Entre autres, la décentralisation a été voulue pour démocratiser les unités administratives locales, promouvoir une approche participative de la décision publique, en ce qui concerne la détermination des besoins prioritaires des communautés et la mise en œuvre des plans et programmes de développement. Dans quelle mesure ces objectifs ont-ils été atteints dans le contexte d'une participation de la base au Ghana ? En utilisant les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de 3400 ménages, d'interviews de conseillers locaux, d'autorités traditionnelles, d'ONG et de CBO [ ? en clair ? ] et d'autres organisations de la société civile intervenant dans 8 districts du Ghana, le papier discute l'efficacité de la réponse des assemblées de district à ces objectifs essentiels de la décentralisation au Ghana, ainsi que les défis et les chances qu'elles affrontent dans la mise en œuvre de la décentralisation et des réformes du gouvernement local.

Contact : <[Kojokum@hotmail.com](mailto:Kojokum@hotmail.com)>

Moussa ZANGAOU

### **Les populations d'origine nomade du Sahel face à la décentralisation : le cas de l'ouest du Niger.**

Les populations nomades du Niger sont surtout constituées de Touaregs, de Peuls, de Toubous et d'Arabes. Ces groupes ethnolinguistiques se trouvent dans toutes les régions du Niger, mais en proportions beaucoup plus importantes dans les régions de Tahoua, Tillabéri, Agadez et Diffa. Elles sont principalement analphabètes et ont rarement bénéficié des infrastructures modernes (école, dispensaire, routes, forage). Leur nombre est en diminution rapide. Ces populations, dont une partie s'est sédentarisée depuis que les sécheresses des années 1968-1973 et 1983-1984 ont détruit leur cheptel, sont considérées par l'administration comme des groupes difficiles à gérer. Leur spécificité, liée à leur mode de vie d'hier, continue à peser sur leur intégration dans leurs rapports, non seulement avec l'administration mais aussi avec les autres groupes ethniques. De nombreux villages et centres urbains ont été créés par ces populations qui disposent des espaces acquis depuis la période pré coloniale. Evoluant dans des « groupements » et tribus, elles ne se sont jamais doutées que leur statut de nomades d'hier pouvait être synonyme de « populations sans territoire ».

Aujourd'hui, elles sont victimes de ce statut parce que dans les textes en vigueur, on leur reconnaît seulement des terroirs d'attache (cf. Projet de code rural du Niger, 1993). Ce discours a été repris par plusieurs chefs de canton qui considèrent que les « groupements » n'ont pas de territoire, donc ne peuvent pas être organisés en communes. Le problème est surtout brûlant dans l'ouest du Niger à cause des comportements de certains acteurs dont les chefs traditionnels et certains politiques de la zone. Dans cette zone, les chefs de canton –qui sont des songhai– et les chefs des groupements –composés généralement des Touaregs et des Peuls– n'ont pas la même compréhension du processus de décentralisation et de la notion de territoire. Il s'agit d'une région où, bien avant le processus de

décentralisation, les conflits entre agriculteurs et éleveurs étaient fréquents pour de multiples raisons : manque de couloirs de passage, source de dégâts dans les cultures ; manque de collaboration sincère entre les deux parties entraînant des disputes ou confrontations parfois meurtrières ; comportement de l'administration, qu'elle soit coutumière ou moderne, qui participe généralement à l'activation de ce genre de conflits.

C'est dans ce contexte que la décentralisation vient créer d'autres configurations dans lesquelles les conflits d'hier ne trouvent pas de solution, et qui provoquent elles-mêmes de nouvelles occasions de disputes. Ainsi la création des communes de Bankilaré (qui concerne deux groupements touaregs, Doufrakfrak et Tinguereguedech), de Diagorou (groupement peul Gaobé) sur la rive gauche du fleuve Niger; d'Inatess (groupement touareg, Kel Tahabanat) et de Bibiyergou (groupements touaregs, Ihayawane et Rhatafane) sur la rive droite. Il s'agit de populations qui ont vécu pendant 4 siècles dans cette zone et qui, selon les archives de l'administration coloniale, ont été de farouches opposants à la pénétration coloniale. C'est ce sentiment d'opposition qui fait que même vaincues, elles ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école, refusé le service militaire et même certains privilèges qui leur étaient octroyés après les indépendances. C'est ce qu'elles regrettent aujourd'hui dans un contexte où les autres communautés disposent des cadre compétents qui sont parfois utilisés au nom de l'État contre elles.

Entre 1998 et 2001, la tension est toujours vive entre les communautés d'origine sédentaire et celles dites nomades. Plusieurs missions du Haut Commissariat à la Décentralisation, de l'Assemblée Nationale et du gouvernement se sont rendues sur le terrain en vue de trouver un consensus. Les esprits demeurent sceptiques surtout pour le cas de Bankilaré, où plusieurs manifestations avec des lettres ouvertes, adressées au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre, au Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, au Haut Commissaire à la Décentralisation, ont été enregistrées. Les échos sont identiques dans certaines régions du Niger comme à Agadez, Tahoua, Diffa et Zinder. Les dernières missions tripartites d'août 2001 (auxquelles participaient Assemblée Nationale, le Haut Commissariat à la Décentralisation et le Gouvernement) ont été sabotées dans plusieurs localités du pays. Ce qui signifie que les acteurs locaux contestent le découpage qu'ils considèrent comme fait à partir du sommet. « Des milliers de courriers sont envoyés cette année à l'Assemblée Nationale... », déclare tout récemment un groupe de parlementaires. Dans ces situations, les nomades d'hier sont les moins préparés pour défendre et imposer leurs points de vue par manque des compétences humaines qui pourraient leur permettre de mieux voir les différents contours de la question. Si au nom des cantons, le débat est dirigé par des intellectuels, du côté des groupements ce sont généralement des analphabètes qui agissent au nom de leur communauté.

La question de la viabilité des collectivités territoriales est rarement posée. Dans l'esprit de ces acteurs, ce qui est à la mode est surtout de disposer de son entité ; le reste importe peu. Dans le cas des populations à prédominance analphabète, l'enjeu est encore plus important. L'administration n'a pas fait du tout de sensibilisation sur cet enjeu qui est à la fois humain et surtout financier.

En faisant un bilan des réactions des populations face à un schéma de décentralisation qui vient confirmer l'insuffisance des moyens adéquats du côté du pouvoir public, pour répondre à leurs attentes, il est intéressant, par anticipation, d'analyser les conséquences possibles de ce balbutiement, particulièrement au niveau des groupes les plus vulnérables à savoir les populations d'origine nomade de l'ouest du Niger.

Contact : <[uamsocio@ird.ne](mailto:uamsocio@ird.ne)>

**ACTUALITES DE LA RECHERCHE AU MALI**

**c/o IRD, BP 2528, tél : 223 210501, fax 223 216444**

**e-mail : Madame Sitan Guindo <[sguindo@ird.ml](mailto:sguindo@ird.ml)>**